

Pax.

M. D. de Belloc, le 6 Janvier 1941

Cher Monsieur l'Abbé,

J'étais précisément en train de faire le relevé des choses que j'avais à vous communiquer au sujet du Recueil noté de Cantiques Basques, lorsque m'a été remise votre lettre. Agréiez, à votre tour, le vœux de celui qui, trop honoré d'être en la circonstance le collaborateur de l'apôtre intrépide et infatigable de choses basques, s'emploie avec toute sa conscience à l'élaboration de la partie musicale du recueil en question. L'année 1940 a vu l'éclatant de votre "Kantuz"; que 1941 assiste à celui de ce nouveau livre dont vous arrêterez le titre !...

Avant d'entreprendre des tournées à travers le pays, avant même de venir vous voir, j'ai voulu épuiser toute la documentation musicale dont je puis disposer au monastère même : Hagparoko Kalbarioa, Hiriar Macola, Zaharraque, Cahiers de l'abbé J. Barbier gracieusement prêtés par l'abbé Brotha, publications de P. Donostia, Recueil Vogel, vieux carnets de nos Pères missionnaires... Ce premier travail de transcription, qui sera achevé au début de février, je devrai de toute nécessité le compléter et le contrôler par les versions en usage dans les diverses paroisses. Natif de Ciboure et ayant habité Pécay dans mon enfance, je compte bien faire une tournée dans les paroisses de la Côte. Les mêmes investigations pourront être poussées dans les principaux Centres de l'intérieur.

Vous demandez comment jusqu'ici on a répondu à vos appels. Je suis heureux de vous dire que l'entreprise a trouvé le plus chaleureux accueil auprès de tous les prêtres que nous avons mis au courant. L'abbé Lohique (mon ancien professeur de piano au séminaire, et confrère) m'assure son plus

large concours ; il m'a prié d'insérer dans le recueil deux de ses Cantiques : l'un "Bizia labor" et un autre à la Vierge. Ses conseils me seront précieux sur tout pour le choix et l'élimination de certains airs. — L'abbé "Broby" de St Estèbe, a prouvé un ou deux textes ; l'abbé Elissalde de Grécieth m'a prêté la revue "Ponoko Argia" ; de St Jean-de-Luz, d'Arcan, de Libourne, j'ai reçu pas mal d'airs notés. Bref, tous applaudissent au projet.

Ce dont il faudrait vous occuper dès maintenant, c'est la question de droits d'auteurs et autorisations de reproduction. Je vous serais très reconnaissant si vous vouliez bien faire les démarches : votre notoriété ouvrira tous les cœurs et toutes les portes. Ces démarches s'imposent surtout :

1) pour le Recueil d'Hiriant Macold : tous les droits appartenant-ils au chan. Hiriant, supérieur du Collège de Mauléon ? ou faut-il s'adresser à l'éditeur ?

2) pour le Recueil manuscrit de l'abbé J. Barbier : c'est, sans doute, son vœu qu'il faudrait attendre.

3) pour les publications de P. Doustia : il y aurait une douzaine de pièces à insérer, mais, sans doute, devrai-je vous les envoyer telles quelles pour que vous revoyiez le texte.

4) pour le recueil de Vogel, l'autorisation serait à demander uniquement pour les numéros 4, 11, 24.

Avez-vous un imprimeur en vue ? — Le P. Grégoire a l'intention de voir ce que pourrait faire le P. Laurent Ochepare, (un de nos anciens élèves) directeur de l'imprimerie des Apprentis-Orphelins de Tarbes. Mais je pense qu'il vaudrait mieux que l'imprimeur fût en zone occupée ? Entendez-vous avec le P. Grégoire à ce sujet.

Pour être complet, notre Recueil ne devrait-il pas comprendre les Cantiques souletins ? Pour ma part, je crois que ce serait une faute de les négliger ; car les Souletins ont, comme pour les chansons, des Cantiques très caractéristiques de la musicalité basque ; sans compter que les Cures de Soule pourraient se fâcher de se voir oubliés. Tel de mes cousins du monastère, missionnaire, me rapportait la parole d'un Cure de Soule :

"M. Hiriat Macola n'a songé qu'aux Labourdins et aux Navarrais ; M. Vogel, de même. Et nous, Souletins, nous ne sommes donc pas de Basques ?..."

Bien des pièces, ont la même musique dans les 3 provinces : il suffirait donc, de mettre les paroles souletines (je dispose de deux Recueils) en regard des paroles labourdines, en les imprimant en Caractères italiques. — Pour d'autres pièces, la mélodie est proprement souletine. On les insérerait telles qu'elles à l'usage des Souletins. De cette façon les Labourdins et les Navarrais gagneraient connaissance des Cantiques basques souletins, et vice-versa. Hiriat bat... — L'objection est évidemment celle-ci : le recueil risque d'être un peu volumineux. Mais, au moins, on pourrait faire un choix. Et l'on gagnerait un peu de place, en éliminant ceux des Cantiques labourdin-basques qui, par le fait de leur adaptation à des airs français, n'offrent absolument aucun intérêt, du moins comme musique. — Bref, j'aimerais connaître votre opinion sur cette question.

Je conçois l'ouvrage avec deux Introductions ; l'une en français où je ferais mes observations sur l'histoire des Cantiques, sur la transmission orale des mélodies, sur les particularités de la musique religieuse basque, etc. —, l'autre, en basque, où vous ferez, de votre côté, vos observations. — Si je propose une introduction en français, c'est pour donner au livre une plus grande publicité : il sont si nombreux les non-basques qui s'intéressent à la musique basque ! Pour ce même motif, je préférerais que les indications, de quelque nature qu'elles soient, fussent données en français. Dans le cas

si vous conceviez le Recueil, comme un livre où tout serait basque, je vous demanderais de vouloir bien exercer votre talent à créer les correspondants des termes italiens usités pour indiquer le mouvement et la nuance expressives : largo, adagio, andante, rallentando, cresendo, etc... Je tiens la liste complète de ces termes à votre disposition.

J'ai trouvé dans les Recueils de Labarraque et des éditions de "Kantika Ezpiritualak" de 1844 - 1855 - 1868 - des Cantiques qui ne figurent pas dans votre table analytique. Dans le cas où vous voudriez voir ces Cantiques Recueils, je les tiens à votre disposition.

M^r Charles Lebout, organiste à St Jean de Luz m'a prêté le petit livret des 10 Cantiques Gouletins, notés par Charles Borde, en 1896, et édité par la Schola Cantorum. Ils sont fort intéressants. La Schola Cantorum consentira-t-elle à ce que nous les reproduisions ? Usez-y toute votre diplomatie.

J'oubliais de vous dire que le Chanoine Daranatz nous a écrit. Le mieux sera que je vous envoie sa lettre, vous demandant seulement de ne pas l'égarer. Si son recueil projeté vous intéresse, je vous l'enverrai en même temps que le recueil dont je vous ai parlé plus haut.

Voilà, cher M^r l'abbé, quelques vues. Je ne suis attaché à aucune de mes idées et je m'en remet ^{vous} sûr que tout sera fait avec goût. Je vous serai bien reconnaissant de me faire connaître votre pensée sur ces divers points. Mes saluts à mon cousin l'abbé Dubernet, et à vous même mes salutations les plus religieuses et sacerdotales en Notre Seigneur.

G. Gabriel Lerchundy
sr.

+ Belloc, ce 25 Octobre 1945

Monsieur l'abbé et cher Ami,

- 1) Tenant compte de vos remarques, j'ai refait mon front-papier et mon introduction. Je vous remercie de m'avoir empêché de commettre une erreur "de taille" sur la date de certaines populaires. (Je me réfute par les arguments que vous m'avez fournis). — J'apprécie avec plus d'indulgence les cantiques français ayant une "tache" d'origine et m'efforce de ne pas faire trop de mal au P. Lambillotte.

Je vous prie de faire à la plume et sur mon texte même les dernières améliorations nécessaires. [A propos de la musique du Des vire, je croyais qu'elle était du frère mineur Thomas de Celano (XIII^e siècle)].

- 2) Je tiens à la page 172 de Equia Catholicac de Gastelucq, le "O filii et plice" en basque. Faut-il l'insérer dans votre recueil? Tel quel?
- 3) Ci-joints quatre cantiques du P. Dehance; en particulier, les deux à St-Jeanne d'Arc, qui ne font plus d'allusion blessante aux Anglais (abbé Barbier). — J'ai donné à une mélodie du Federico Labarari un rythme plus marqué (en $\frac{3}{4}$); quant au texte, l'abbé Schiagen en est satisfait. Et vous?
- 4) Ci-jointe aussi la table analytique qui figurera soit dans la grande édition soit dans l'édition-fardier, dans la première en français, dans la seconde en basque. Corrigez les traductions du P. Dehance qui ne vous plaisent pas. (Dans le corps du fardier, je compte indiquer pour chaque cantique, à l'angle gauche du titre, son contenu ou sa destination: salbamendua, Eguberiz, Roumione antzinako, etc...: j'utiliserai les titres ou indications de la table analytique.)
- 5) Le fardier (320 textes en tout) me fut tapé pendant les vacances par un scolastique biarnais et je ne l'ai pas encore relu: il y aura forcément des erreurs à corriger. — Le côté original de ce fardier sera qu'il portera note le début

de l'air, avec renvoi pour la suite au numéro de l'édition musicale. -

6) Pour ce paroles, un Finjig-solas s'impose et je vous serais infiniment reconnaissant de le faire à votre nom. Vous lui donneriez la forme que vous voudriez, mais s'il m'est permis de vous suggérer qq chose, je vous serais volontiers, parlant des Cantiques basques, en professeur de littérature basque. Je veux dire que, moi-même n'ayant pas parlé dans mon introduction des auteurs de cantiques, il serait bon que vous rappeliez les Ubeberri, les Jastelucq, les Larejuz, les Moris, les Soysethe, les Zaldubiz, les Barber et même ... les contemporaïns (P. Dhance ?).

Mon Révérendissime Père Abbé m'a promis un petit mot d'approbation qui sera son nihil obstat; et puisque mon travail est destiné aux paroisses du diocèse, je compte ^{encore} demander ~~encore~~ à Mgr une lettre de recommandation qui sera une approbation autrement chaude qu'un simple imprimatur glissé dans un coin de page.

Alors, entendre, n'est-ce pas? Je compte sur vous pour l'Finjig-solas.

J'ai l'intention de me rencontrer avec vous au "Livre", mercredi prochain à midi. Je porterai tout mon paquet de cantiques. M^{lle} Barère vous aura ^{dit} sans doute qu'elle emportera le 3 novembre tout mon "manuscrit" soit à Tours (Maine) soit à Paris (Brefols) pour que les imprimeurs puissent établir un devis; Et sur ce devis, le R^{me} Père discutera avec son Conseil si le Monastère ^{peut} faire seul la dépense ou s'il faut ouvrir une souscription.

Je vous prie donc d'être au rendez-vous, mercredi prochain. Vous me rapporterez l'avant-propos et les cantiques ci-joints. Je ne vous laisse pas, sans doute, assez de temps pour composer l'Finjig-solas pour le 31 ^{oct}...

Veuillez croire, Monsieur l'abbé et cher ami, à mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en N.-S.

P. Gabriel Lerchundi